



Avis de révocation de qualification

Formule 6

ATTENDU QUE le ministre de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs a, le _____^e jour d _____
19__ , qualifié de site du patrimoine aux termes de la *Loi sur les richesses du patrimoine* le site ci-après décrit, savoir :

Les biens-fonds et lieux communément désignés _____
_____, dans l _____
d _____ , au Manitoba, et dont la description
légale, constatée au titre foncier n° _____ , est la suivante :

qui ont comme propriétaire, d'après les registres du bureau des titres fonciers d _____ ,

SACHEZ QU'aux termes du paragraphe 9(3) de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, la qualification de site du patri-
moine dudit site a été révoquée par le règlement ministériel n° _____ / _____ , pris le _____^e jour
d _____ 19__ .

FAIT en la ville de Winnipeg, Manitoba, ce _____^e jour d _____ 19__ .

Le ministre de la Culture,
du Patrimoine et des Loisirs,